

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **JOUCAS**

SEANCE DU 2 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260302-DEL_26_02_01-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 6

OBJET DE LA DELIBERATION n° 26-02-01

BUDGET COMMUNAL : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

L'an deux mille vingt-six et le deux du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 25.02.2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET,

Absents : M. Olivier LAUBRON, M. Laurent QUEYTAN, M. Alessandro POZZO, M. Thibaud RICHARD.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait part à l'Assemblée Délibérante ce qui suit :

Considérant qu'entre la date limite de mandatement et la date limite de vote des taux des impositions locales, l'assemblée délibérante peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation.

L'instruction comptable M57 prévoit que la reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du compte financier unique (CFU) et l'affectation des résultats. Cependant, la commune peut souhaiter reprendre les résultats avant l'adoption du compte financier unique. Cette décision est cette année soumise aux problèmes techniques de la DGFIP pour l'élaboration et la validation du CFU.

La reprise anticipée doit être justifiée par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable)

comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	Prévu	Réalisé
Total des recettes	698.066,00	734.601,37
Total des dépenses	1.143.262,24	678.825,62
<i>Résultat de l'exercice</i>		+ 55.775,75
+/- Résultat antérieur		+ 445.196,24
+/- Résultat antérieur BA 263 suite dissolution	002 reporté	+ 2.815,31
<i>Total résultat antérieur</i>		+ 448.011,55
Résultat total Exploitation 2025	002 RF BP 2026	+ 503.787,30
SECTION D'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé
Total des recettes	2.081.267,98	1.394.659,28
Total des dépenses	2.604.729,35	1.553.945,07
<i>Résultat de l'exercice</i>		-159.285,79
+/- Résultat antérieur		+ 523.461,37
+/- Résultat antérieur BA 263 suite dissolution	001 reporté	+2.721,42
<i>Total résultat antérieur</i>		+ 526.182,79
Résultat total Investissement 2025	001 RI BP 2026	+ 366.897,00
- Restes à réaliser dépenses		- 105.410,51
+ Restes à réaliser recettes		+ 101.340,80

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2025 (établis par l'ordonnateur).

Il est rappelé que suite à la dissolution du budget annexe « Le Bistrot de Joucas » qui a été réintégré dans le budget principal de la commune, les résultats de ce dernier ont été aussi repris.

Résultat Global de la section de fonctionnement 2025	503.787,30
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025	366.897,00
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	- 4.069,71
Besoin de financement de la section d'investissement	0
Couverture du besoin de financement 2026	0
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves)	503.787,30

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du CFU 2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après avoir délibéré,

A l'unanimité,

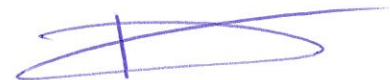
- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 comme énoncée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Lucien AUBERT

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Joucas. The stamp contains the text "MAIRIE DE JOUCAS" at the top and "JOUCAS" at the bottom, with a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, dark, handwritten signature.

La secrétaire de séance,
Muriel PONTET

A blue handwritten signature, likely belonging to Muriel Pontet, is written over a faint horizontal line.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260302-DEL_26_02_01-DE